

**Colmar**

# Cinq ans de prison pour l'incendiaire du foyer Espoir

Quatorze mois après l'incendie du centre d'hébergement à Colmar, un pensionnaire a été condamné jeudi à cinq ans de prison. Il nie tout acte volontaire.

Ph.M. - 19 mars 2026 à 18:01 -



Photo Vanessa Meyer

« Il a mordu la main qui le nourrit », déplore le procureur. Hébergé par l'association Espoir, Francis Adel a été condamné ce jeudi matin 19 mars à cinq ans de prison dont un avec sursis, le tribunal ayant aussi révoqué un précédent sursis de trois mois pour avoir provoqué [un incendie dans le centre d'hébergement](#) et de réinsertion sociale de la rue de la Fecht à Colmar dans la nuit du 17 au 18 janvier 2025.

« Je ne m'en souviens pas », balaie le sexagénaire. Deux départs de feu ont été localisés dans sa chambre. Ce soir-là, il avait bu, quatre bières et trois verres de vin et fumé des joints. [« Heureusement que le veilleur de nuit a fait sa ronde à minuit »](#), rappelle la présidente, il a fait sortir tout le monde, sinon vous étiez devant la cour d'assises, grâce à lui tout le monde est en vie ».

## Les victimes « dans un état d'encore plus grande précarité »

Le foyer hébergeait alors 19 personnes. Un locataire a été retrouvé inconscient, brûlé au 2° degré et victime d'infection pulmonaire. Une sexagénaire s'est blessée en évacuant. « Elle a tout perdu », résume Me Cordier. « Ces personnes se sont trouvées dans un état d'encore

plus grande précarité », insiste le ministère public. « La vocation de l'association Espoir est la main tendue », rappelle Me Gilbert.

Le prévenu a été vu à l'entrée de sa chambre, regardant les flammes. « Il était tétanisé », explique son avocate Me Lahouaoui. « Il n'avait aucun mobile pour mettre le feu à sa chambre », assure la défense pour qui les deux départs de feu restent une simple « probabilité ». L'avocate pointe l'accident, par exemple un mégot mal éteint comme « l'explication la plus plausible ».

Le tribunal a alloué 3 000 euros à une victime, 2 000 à une autre, les préjudices de l'association Espoir seront déterminés lors d'une prochaine audience.